

Date de mise à jour : 19/11/2021

Axe : **3 VERS UN TERRITOIRE PLUS ATTRACTIF**

Objectif : **3.4 Réduire et valoriser les déchets**



Action : **3.4.1 Mettons en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets**

Thématiques	Politique climatique	Effets attendus			
		Climat	Air	Energie	Risques
Déchets	Atténuation	X		X	

**Porteur(s) de l'action :**

**SMICTOM Nord Alsace** (collecte et traitement des déchets), **Communauté d'agglomération de Haguenau** (CAH, collecte), **Communauté de communes de la Basse Zorn** (CCBZ, collecte)

**Partenaire(s) :** **SMITOM Haguenau Saverne** (traitement des déchets), Région Grand Est, ADEME

**Contexte**

Si les déchets ne représentent qu'une faible part directe des émissions de gaz à effet d'Alsace du Nord, la prévention et le recyclage des déchets représentent un grand potentiel d'économie de ressources (matière et produit) et donc in fine de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre indirects.

Par ailleurs, si les réglementations en matière de déchets, des dernières années et prochaines, donnent un coup de fouet à la réduction des ordures ménagères résiduelles et au développement du tri, accompagner les citoyens et autres producteurs de déchets est indispensable pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de réduction des déchets.

La définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est une obligation réglementaire du code de l'environnement. Il doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures précises pour les atteindre. Les objectifs inscrits dans la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte :

- réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés de 2010 à 2020, actualisé depuis en -15% de 2010 à 2030
- réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (2025)
- porter à 65 % les tonnages (non dangereux non inertes) orientés vers le recyclage matière ou organique (2025)

**Descriptif de l'action**

Afin de cibler et coordonner ses actions pour favoriser la réduction de la production de déchets sur leur territoire, les trois collectivités compétentes en matière de collecte des déchets sur le territoire du PETR de l'Alsace du Nord se sont engagées dans un **Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)**. Un plan d'actions **est établi pour 6 ans**.

**SMICTOM Nord Alsace, un programme autour de trois axes stratégiques :**

- Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Promouvoir les gestes éco-responsables
- Encourager l'éco-exemplarité

Réduction du volume total de déchets ménagers et assimilés collectés : 512 kg/hab/an en 2020, soit -16% par rapport à 2010

Autres objectifs : Accompagner 9 communes pilotes vers le Zéro Déchets – Publier tous les 2 mois un Mag Info Zéro Déchet sur des thématiques diverses – Création de fiches éco-gestes (téléchargeables sur le nouveau site SMICTOM)

**Communauté de communes de la Basse Zorn, un programme d'actions 2021-2026 autour de 5 axes thématiques :**

- Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Prolonger la durée de vie des objets par le réemploi et la réutilisation
- Promouvoir l'éco-consommation
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser et communiquer

Réduction du volume total de déchets ménagers et assimilés collectés :

- 589 kg/hab/an en 2020, soit -12% par rapport à 2010
- Objectif 2026 par rapport à 2020 : – 18 kg de déchets ménagers soit -3%

**Communauté d'agglomération de Haguenau, un programme en cours d'élaboration autour de des axes suivants :**

- Sensibilisation du grand public par une communication soutenue et l'organisation d'évènements
- Poursuite de la promotion du compostage de proximité et des opérations de broyage en déchetterie
- Réduction des biodéchets selon les résultats de l'étude (voir fiche 3.4.6 Préparons la mise en place de la collecte des biodéchets)

Le PLPD sera mis en oeuvre à partir de mi 2022.

Volume total de déchets ménagers et assimilés collectés : 609 kg/hab/an en 2020 (le périmètre du syndicat de collecte n'était pas du tout le même en 2010).

Les actions menées dans le cadre du PLPD sont détaillées dans la fiche « 3.4.3 Sensibilisons et formons à la réduction des déchets » et font l'objet d'un bilan annuel.

Calendrier							Budget
2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
SMICTOM Nord Alsace PLPD 2018 - 2023							
CCBZ PLPD 2021-2026							15 000 €/an
CAH PLPD 2022-2027							
Indicateurs de suivis							Objectifs
Réalisation du plan d'actions							voir descriptif
Atteinte des objectifs quantitatifs de réduction indiqués dans le PLPD							voir descriptif